



« **Dieu veut** établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »
(Notre-dame, le 13 juillet 1917)

Samedi prochain, 5 janvier 2019 : 1^{er} samedi du mois

Méditation proposée :	3 ^e mystère glorieux : La Pentecôte Version internet, cliquez ICI Version PDF, cliquez ICI
Offrir ce 1 ^{er} samedi pour réparer :	les blasphèmes contre la maternité divine de la Sainte Vierge

Lettre de liaison n° 89 (2 janvier 2019)

Chers amis,

Dans [la dernière lettre de liaison](#), nous avons présenté le saisissant parallélisme entre les apparitions et les messages de Fatima et La Salette. Ce parallélisme se retrouve dans les secrets confiés aux petits voyants et permet de mieux les comprendre. En premier lieu, il est très rare que Notre-Dame confie ainsi des secrets. Il n'existe que deux cas, au moins parmi les apparitions reconnues par l'Église : La Salette et Fatima ! Enfin, il est important de connaître le message de La Salette puisque, juste avant de s'élever vers le Ciel, par deux fois Notre-Dame demanda : « *Eh bien, mes enfants ! Vous le ferez passer à tout mon peuple.* » Ce commandement vaut aussi pour nous.

Mais avant de comparer les deux secrets, il convient de voir quel crédit accorder au secret de La Salette et pour cela d'en connaître l'histoire. En effet, dès le début, celui-ci fut l'objet d'une vive opposition, notamment de la part de l'archevêque de Lyon, le cardinal de Bonald. Et de nos jours encore, ce secret est l'objet de violentes critiques de la part d'éminents ecclésiastiques. D'autres, par contre, le défendent farouchement.

Il est vrai que le secret de La Salette déconcerte nos esprits cartésiens. En particulier, le sens de certaines prophéties n'est pas facile à élucider et la datation de certains événements prédits semble, sinon erronée, tout au moins ne pas correspondre à ce qui s'est réellement passé. Mais pour les mêmes raisons, certaines prophéties du Christ ou de l'Apocalypse ne sont guère plus claires. Par exemple, celle rapportée à la fois par saint Matthieu (Mt XXIV, 15-35), saint Marc (Mc XIII, 14-30) et saint Luc (Lc XXI, 25-33) semble ne pas s'être réalisée. Pourtant, chaque année, l'Église nous donne à la méditer deux dimanches de suite, le dernier dimanche après la Pentecôte et le premier dimanche de l'Avent : c'est donc qu'elle est non seulement vraie, mais importante. La voici dans la version de saint Matthieu : « *Aussitôt après la tribulation de ces jours-là, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel et les puissances des cieux seront ébranlées. Alors apparaîtra dans le ciel le signe du Fils de l'homme ; et alors toutes les races de la terre se frapperont la poitrine ; et l'on verra le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel avec puissance et grande gloire. Il enverra ses anges avec une trompette sonore, pour rassembler ses élus des quatre vents, des extrémités des cieux à leurs extrémités. (...) En vérité je vous le dis, cette génération ne passera pas que tout cela ne soit arrivé.* » Comment comprendre la dernière phrase qui est identique chez les trois évangélistes ?

Il ne faut donc pas s'arrêter au style particulier des prophéties, notamment en ce qui concerne les dates. Car si on refuse le secret de Mélanie sur ce seul critère, alors il faut aussi rejeter cette prophétie de Notre-Seigneur, ce qui est impensable.

Le 19 septembre 1846, la Sainte Vierge confia deux secrets distincts, l'un à Mélanie, l'autre à Maximin. Très vite, ils furent l'objet d'une forte opposition. Le cardinal de Bonald exigea de les connaître avant que l'évêque de Grenoble reconnaisse l'authenticité de l'apparition. Il prétendit que le pape l'avait mandaté pour les lire, ce qui était faux. Ennuyé par cette affaire, Mgr de Bruillard donna l'ordre aux deux enfants d'écrire leur secret. Les enfants acceptèrent à condition que les secrets soient envoyés directement au pape. Ainsi le 2 juillet 1851, Maximin fut conduit à l'évêché et, en présence de M.



Dausse et du chanoine de Taxis, mit son secret par écrit. Lorsque Maximin le remit à M. Dausse, celui-ci s'aperçut que c'était un véritable brouillon et demanda à Maximin de le réécrire proprement. Lorsque Maximin l'eut réécrit, M. Dausse le porta à Mgr de Bruillard et lui suggéra de le lire afin de s'assurer de ne pas transmettre au pape un texte indigne. Après hésitation, l'évêque lut le secret qui fut ensuite mis dans une enveloppe cachetée.

Le lendemain, à l'école de Corenc où elle était pensionnaire, Mélanie mit aussi son secret par écrit en présence de M. Dausse et de l'abbé Gérente. Il fut mis sous enveloppe avant d'être remis à Mgr de Bruillard. Quelques heures après, Mélanie avoua qu'elle avait oublié d'écrire quelque chose. Aussi, vint-elle à l'évêché trois jours plus tard, pour réécrire son secret, cette fois devant M. Dausse et le chanoine Auvergne. Mélanie plaça le secret dans une enveloppe ouverte qu'elle porta à l'évêque en lui proposant de le lire. Mgr de Bruillard se retira un instant et revint ému et en larmes. Il demanda alors à Mélanie de cacheter l'enveloppe. Le soir-même, Mgr de Bruillard expédiait les deux secrets vers Rome par l'intermédiaire de deux prêtres de son diocèse. Le 18 juillet, le pape Pie IX reçut les deux envoyés de Mgr de Bruillard et lut les secrets devant eux. Pendant la lecture, une certaine émotion se manifesta sur son visage. Puis le pape leur dit : *« Ce sont des fléaux dont la France est menacée. Elle n'est pas seule coupable. L'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe le sont et méritent des châtiments. J'ai moins à craindre de Proudhon que de l'indifférence religieuse et du respect humain. »* Par deux fois, le pape leur confia aussi que le fait de La Salette lui paraissait présenter tous les caractères de la vérité. Puis il remit les deux secrets au cardinal Lambruschini, Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites en lui demandant de les étudier avec le concours de Mgr Frattini, Promoteur de la Foi (l'avocat du diable) dans les causes de canonisation. Un mois plus tard, le cardinal faisait savoir à Mgr de Bruillard que pour le Vatican, rien ne s'opposait à ce qu'il reconnaisse le caractère authentique de l'apparition. Mgr de Bruillard rédigea alors un mandement en date du 19 septembre, cinquième anniversaire de l'apparition. Mais avant de le publier officiellement, il l'envoya à Rome pour une dernière approbation que le cardinal Lambruschini lui retourna début octobre.

Ainsi, avant l'approbation officielle de l'apparition par l'évêque de Grenoble, les secrets mis par écrit par Maximin et Mélanie les 2 et 6 juillet 1851 furent lus par au moins quatre prélats : l'évêque de Grenoble, le Promoteur de la Foi, le Préfet de la Congrégation des Rites et le pape Pie IX. Ces premières versions des deux secrets restèrent au Vatican sans être publiées. On crut longtemps qu'elles étaient perdues ; mais elles furent récemment découvertes, le 3 octobre 1999, dans les archives du Vatican.



Un peu après la première rédaction, le 11 août 1851, M. Dausse demanda à Maximin s'il ne pourrait pas lui confier son secret. Maximin lui en remit alors une version écrite. Enfin, Mgr Ginoulhiac, qui avait remplacé Mgr de Bruillard le 7 mai 1853 et était plus réservé sur l'apparition que son prédécesseur, demanda aux voyants une nouvelle rédaction. Maximin obéit le 5 août 1853 et Mélanie les 12 et 14 août de cette même année.

À cette date, on se trouve donc en présence de six textes : les trois textes de Maximin (2 juillet et 11 août 1851, 5 août 1853) sont légèrement différents sur la forme, mais le fond est le même. Les différences entre les rédactions montrent que ce n'est pas un texte appris par cœur et que Maximin a essayé de retranscrire le plus fidèlement possible ce qu'il a vu et entendu, ce malgré une mémoire qui, par ailleurs, était connue pour être déficiente. Quant aux trois textes de Mélanie (6 juillet 1851, 12 et 14 août 1853), ils sont également un peu différents, ceux de 1853 étant plus complets que celui de 1851. Et, bien que différent, le secret de Mélanie est tout à fait cohérent avec celui de Maximin.

Malgré la reconnaissance de l'apparition, l'opposition ne désarma pas et la polémique continua de plus belle, au point qu'en août 1854, Pie IX encouragea Mgr Ginoulhiac à confirmer l'authenticité de l'apparition en réfutant les critiques des contestataires. Et le 4 novembre, le nouvel évêque de Grenoble, qui connaissait les deux secrets par la rédaction qu'il en avait demandé à Mélanie et Maximin l'année précédente, émit un nouveau mandement confirmant celui de son prédécesseur. Ainsi, à trois ans d'intervalle, l'apparition eut droit à deux reconnaissances épiscopales officielles.

À partir de 1858, date indiquée par la Sainte Vierge, Mélanie commença à révéler l'intégralité de son secret. Elle était à l'époque au carmel de Darlington, en Angleterre. Le 3 septembre, elle envoya une rédaction au pape Pie IX par l'intermédiaire de l'évêque du lieu, Mgr Hobarth. Cette rédaction est, à l'heure actuelle, introuvable.

Mais voyant qu'elle était empêchée de parler librement du secret, fin septembre 1860, après avoir obtenu l'autorisation de Mgr Hobarth, Mélanie quitta le carmel de Darlington pour retourner en France et s'installa à Marseille. C'est là qu'elle mit à nouveau par écrit son secret. Le document original a été perdu, mais Mélanie en fit une copie pour l'abbé Bliard en 1870, année au cours de laquelle, le 19 septembre, Pie IX érigeait à Rome l'archiconfrérie de Notre-Dame de La Salette. Cette version du secret est quatre à cinq fois plus longue que les versions de 1851 et 1853. Et Mélanie précisa qu'après ce secret, la Sainte Vierge lui confia la règle d'un nouvel ordre religieux. Cette version fut diffusée en France dès 1870, notamment par un livre d'un avocat, M. Girard, qui reçut pour son travail les bénédictions de Pie IX. Elle fut ensuite très officiellement publiée en 1873 avec l'imprimatur de l'évêque de Naples.

Le 3 mars 1878, Léon XIII fut élu pape. Le 21 novembre suivant, Mélanie rédigea un récit complet de l'apparition dans lequel elle inclut la version complète et définitive du secret. Cette version comporte quelques ajouts par rapport à celle de 1870, mais lui est très semblable. Moins de deux semaines après l'avoir écrit, le 3 décembre 1878, Mélanie fut reçue en audience privée par Léon XIII, soit neuf mois et demi après son élection, ce qui prouve que pour lui le sujet était important. À l'issue de l'audience, le souverain pontife lui demanda de se rendre à La Salette pour y fonder un ordre selon la règle qu'elle avait reçue de la Sainte Vierge, demande qui constitue une confirmation de plus de l'origine divine du secret.

Mélanie resta à Rome pour mettre la règle par écrit laquelle fut approuvée par la Congrégation des évêques et des réguliers au mois de mai suivant. Les différents documents furent envoyés à Léon XIII. Et le 15 novembre 1879, le récit des apparitions contenant le secret complet fut publié avec l'imprimatur de l'évêque de Lecce.

Un an plus tard, en 1880, le Vatican, par l'intermédiaire du cardinal Ledochowski, demanda à un avocat français, Amédée Nicolas, de publier une explication du secret, confirmant ainsi une fois de plus son authenticité.

Le 2 avril 1918, Benoît XV reçut en audience privée Jacques Maritain qui venait de rédiger une étude complète sur La Salette. À cette occasion, le pape lui confia : « *Le secret de La Salette doit être en substance d'origine divine.* »

Ainsi, non seulement l'apparition de La Salette fut reconnue par deux évêques de Grenoble. Mais trois papes, ayant pris connaissance des secrets de Mélanie et Maximin, les prirent très au sérieux :

- Pie IX, après avoir lu les versions de 1851, autorisa Mgr de Bruillard à reconnaître une première fois l'apparition et trois ans plus tard demanda à Mgr Ginoulhiac de confirmer cette reconnaissance.
- Léon XIII, après avoir pris connaissance de la version définitive du secret et s'être entretenue avec Mélanie, lui demanda de mettre par écrit la règle qu'elle avait reçue de la Sainte Vierge, laquelle fut approuvée par la Congrégation des évêques et des réguliers.
- Enfin, Benoît XV confirma l'origine divine du message de La Salette.

Toutes ces raisons montrent que le secret de La Salette, tel qu'il est connu par les écrits de Mélanie et Maximin, est véridique et qu'il est donc pertinent de le connaître pour le comparer à celui de Fatima.

En union de prière dans le Cœur Immaculé de Marie.

Yves de Lassus